

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU – APPROBATION DE LA  
CREATION ET DE L'AFFECTATION D'UNE OPERATION  
D'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX DE  
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 2021/2025 SUR LE  
CONSEIL DE TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE**

La création de l'opération relative aux travaux de distribution d'eau potable 2021/2025 permet de répondre aux besoins urgents et non programmés en matière d'eau. Ces travaux sont nécessaires pour garantir l'évolution optimale et la maintenance des réseaux d'eau potable, et de leurs équipements.

Incidence financière :

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 12 millions d'euros HT.

**RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE**

**Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral**

■ Séance du 17 Décembre 2020

16746

TCM 010-17/12/20 CM

**■ Budget Annexe de l'Eau du Territoire Marseille-Provence - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour les travaux de distribution d'eau potable 2021/2025**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Territoire de Marseille-Provence doit pouvoir engager à tout moment des travaux non inclus dans la délégation de service public pour répondre aux besoins urgents et non programmés en matière d'eau.

Ces travaux nécessaires pour garantir l'évolution optimale et la maintenance des réseaux de distribution d'eau potable et de leurs équipements, des communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, concernent :

- Les travaux sur les réseaux d'eau potable : extensions, essais compactage, installation de borne monétique.
- Les différents travaux de premiers établissements, de mises en conformité, de modernisations ou d'améliorations des équipements et petits ouvrages nécessaires au service de l'eau (réservoirs d'eau potable ...).

Pour cela, il est nécessaire de disposer d'une opération générique permettant de réaliser ces travaux ainsi que les investigations préalables associées (topographie, géotechnique, reconnaissances des réseaux).

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 12 000 000,00 € HT répartis sur les années 2021 à 2025.

L'opération d'investissement n° 2021102200 relative aux travaux de distribution d'eau potable 2021-2025 sur le Conseil de Territoire de Marseille Provence, d'un montant de 12 000 000,00 € HT inscrite au budget annexe de l'Eau, et enregistrée dans l'autorisation de programme 211123EA du programme 12 EAU, doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 15 décembre 2020.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire que la Métropole réalise des travaux non inclus dans la délégation de service public pour répondre aux besoins urgents et non programmés en matière d'eau.
- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 12 000 000 HT de l'opération d'investissement travaux de distribution d'eau potable, afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement père n° 2021102200 relative aux travaux de distribution d'eau potable 2021/2025 sur le Conseil de Territoire Marseille-Provence pour un montant de 12 000 000 euros HT, rattachée au programme 12 - EAU, code AP 211123EA.

La répartition de l'opération père entre les opérations fils qui correspondent aux communes membres du Conseil de Territoire Marseille-Provence, est présentée dans l'annexe 1 jointe au présent rapport.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'eau du CT1 – Code AP 211123EA - nature 2315 – sous-politique F170.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

2021 : 2 042 000euros HT

2022 : 2 500 000euros HT

2023 : 2 500 000euros HT

2024 : 2 500 000euros HT

2025 : 2 458 000euros HT

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Mer, Littoral  
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT